

L'apport de la tradition orale à la description linguistique

Louise Péronnet

Numéro 5, 1995

Traditions orales d'Amérique française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004524ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004524ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Péronnet, L. (1995). L'apport de la tradition orale à la description linguistique. *Francophonies d'Amérique*, (5), 37–44. <https://doi.org/10.7202/1004524ar>

L'APPORT DE LA TRADITION ORALE À LA DESCRIPTION LINGUISTIQUE

Louise Péronnet
Université de Moncton

La tradition orale peut-elle servir de matériau pour la description d'une langue? Si oui, sous quelle forme privilégiée, comment et jusqu'à quel point? Pour répondre à ces questions, nous avons consulté les ouvrages de plusieurs linguistes et ethnologues qui se sont intéressés au sujet, à la fois théoriquement, en justifiant leur choix de documents de tradition orale comme matériau d'étude, et de façon appliquée, en réalisant une description linguistique à partir d'un corpus de tradition orale.

Parmi les ouvrages consultés, les suivants ont été examinés de près: pour l'Acadie, « La Petite Cendrillouse » d'Ernest Haden¹, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie* d'Antonine Maillet² et *Le Parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick* de Louise Péronnet³; et pour le Québec, *Étude linguistique de quatre contes folkloriques du Canada français* de James La Follette⁴. Haden a décrit les principaux éléments phonétiques et morphologiques du français acadien de la région de Moncton au Nouveau-Brunswick, à partir d'une version locale du conte *La Petite Cendrillouse* datant de 1941. Du point de vue lexical, malgré les limites de ce corpus (un seul conte d'une durée d'environ 20 minutes seulement), 72 acadianismes ont pu être identifiés. Antonine Maillet, pour sa part, a fait une étude comparative entre le français acadien traditionnel et la langue de Rabelais, en relevant les mots, les locutions, les proverbes et dictons, ainsi que les expressions imagées, dans de nombreux contes populaires acadiens. Plus récemment, Louise Péronnet a choisi sept conteurs du sud-est du Nouveau-Brunswick comme témoins du parler traditionnel de cette région acadienne, en vue d'en faire une description structurale et historique, en particulier du point de vue grammatical et lexical. Entre temps, au Québec, La Follette a étudié la morphologie et la syntaxe du français de la région de Charlevoix, à partir de quatre contes d'une durée moyenne d'une demi-heure chacun, recueillis dans les années 1950. Précédant la description, deux des quatre contes sont publiés au complet, avec de nombreuses transcriptions phonétiques intercalées dans le texte. Il s'agit de *Merlin et la Bête à sept têtes* (p. 23-33) et *Le Chasseur et la Petite Fille* (p. 35-48).

Pourquoi recourir à la tradition orale pour décrire la langue ?

Parmi les linguistes et ethnologues cités qui ont eu recours à la tradition orale pour la constitution d'un corpus, La Follette est celui qui a le plus

explicitement donné les raisons de ce choix. Antonine Maillet a aussi fait des remarques intéressantes sur le sujet, dans son ouvrage *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*.

La Follette⁵ souligne le caractère libre et spontané des textes de tradition orale (contes et légendes en particulier), ce qui en fait un matériau fiable pour la description linguistique. Le but étant tout simplement de raconter, soit une histoire, une légende, ou un fait divers, le locuteur ne se sent pas observé du point de vue de la langue. Il n'est donc pas porté à surveiller sa prononciation ou à corriger sa façon de parler. En deuxième lieu, La Follette met en lumière l'aspect narratif du conte, qui par son débit continu enlève toute contrainte et artificialité à la langue⁶. Il rappelle aussi l'ambivalence de la langue populaire, qui est à la fois novatrice et archaïsante⁷. En somme, il considère que pour la description d'une langue régionale, les textes de tradition orale apportent une complémentarité nécessaire aux autres genres d'enquêtes⁸.

Dans son ouvrage *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Antonine Maillet accorde une place importante à la langue, lui consacrant plusieurs chapitres dans une partie autonome intitulée «Souvenirs en Acadie des éléments formels de l'œuvre de Rabelais». Son étude linguistique repose sur un imposant corpus de documents oraux (contes, légendes, chansons, etc.), dont une partie a été recueillie par l'auteure elle-même, et l'autre partie provient des Archives de folklore de l'Université de Moncton et de l'Université Laval. Antonine Maillet insiste sur la force du lien qui unit la langue et la tradition orale: «Pendant trois siècles, un nombre incalculable de contes, légendes, rites, croyances, chansons, jeux a pu être sauvé par la transmission orale [...] La langue parlée est, par conséquent, l'instrument du peuple dans la conservation de ses rites et croyances, voire plus, elle en est la clef⁹.» L'auteur souligne les deux fonctions d'une langue populaire, qui apparaissent très clairement dans les textes oraux: «La langue populaire prend donc, dans une étude ethnographique la double valeur d'instrument et de signe: elle est à la fois moyen de transmission des traditions et elle-même tradition; elle charrie une littérature orale tout en étant partie de cette littérature¹⁰.» Dans l'avant-propos de son ouvrage, Antonine Maillet rappelle l'urgence de son étude, non pas pour ce qui est de Rabelais qui, lui, «ne risque pas de disparaître», comme elle le dit avec son humour caractéristique, mais pour ce qui est de la littérature orale acadienne qui, elle, «repose sur un sable mouvant», étant soumise au changement social¹¹.

Pour ma part, c'est aussi l'urgence de la situation sociolinguistique qui m'a incitée à décrire le français acadien d'abord et avant tout dans son aspect traditionnel. De toute évidence, l'évolution sociale actuelle est une menace réelle pour la stabilité linguistique, en particulier des groupes minoritaires, ce qui est le cas des différentes communautés acadiennes. C'est maintenant une simple question de temps avant que le français parlé traditionnellement en Acadie disparaisse, d'une part sous l'influence du français commun, d'autre part sous l'influence de l'anglais. Cette disparition éventuelle n'est

cependant pas une fatalité qu'il faut subir sans réagir. Au contraire. Pourquoi ne pas profiter du moment de crise pour intervenir efficacement sur la langue dans le sens voulu ? Pour cela, il est une condition indispensable. Pour bien comprendre le processus de changement linguistique en cours, il est absolument nécessaire de connaître le français de départ, c'est-à-dire le français traditionnel qui s'est maintenu (sous ses différentes formes régionales) de façon quasi autonome durant plusieurs siècles en Acadie, parallèlement au français du Québec. Or, ce français est encore loin d'avoir été décrit de manière exhaustive. De là, la nécessité et l'urgence d'en faire une description, sans tarder, non seulement pour des raisons de linguistique historique, mais aussi et surtout pour des raisons pédagogiques et didactiques.

Pourquoi recourir à la tradition orale pour faire cette description ? Pourquoi ne pas utiliser l'enquête linguistique ? La tradition orale, à travers le conte notamment, répond à deux objectifs principaux : l'un étant de trouver l'état le plus stable de la langue, qui équivaut à l'état le plus ancien qui ait été conservé oralement ; et l'autre étant la nature des textes enregistrés, notamment le conte, qui permet d'examiner la langue sous son aspect le plus complet, syntaxiquement et textuellement. Les hésitations sont réduites au minimum, ainsi que les pauses. Le linguiste est en présence d'un véritable texte oral, c'est-à-dire d'une production qui se rapproche d'un texte écrit.

Le conte populaire comme corpus linguistique

Parmi les différentes formes de tradition orale, c'est le conte qui semble convenir le mieux à la description linguistique. Il illustre de façon ni trop figée, ni trop mouvante le parler d'une communauté. D'une part, il est moins figé que la chanson qui est transmise (ou du moins que le chanteur a l'intention de transmettre) mot à mot. D'autre part, il est plus soutenu et plus articulé que les faits divers, coutumes, légendes et anecdotes, parce qu'en général plus long et plus construit. Le conte populaire est donc un excellent matériau pour l'étude d'une langue, aussi bien dans ses éléments phonétiques et morphologiques que dans ses structures syntaxiques et textuelles. Cependant, par sa nature même, le conte est doublement limité du point de vue de la représentation linguistique. Premièrement, en sa qualité de document transmis de bouche à oreille d'une génération à l'autre, il reproduit avant tout la langue du passé. Par conséquent, il permet uniquement de décrire l'aspect traditionnel d'une langue. Il ne permet pas de décrire son évolution récente, encore moins son évolution en cours. Deuxièmement, par son côté appris, mémorisé, le conte ne reflète pas la langue parlée dans son usage le plus spontané de la vie quotidienne. Il reflète la langue orale dans son usage le plus littéraire.

Comme type de corpus linguistique, le conte s'apparente à la conversation libre ou à l'entrevue non directive. Il en a les mêmes qualités de continuité narrative, mais il en a aussi les mêmes défauts, à savoir qu'il ne fournit pas

nécessairement toutes les données qu'il faut pour décrire le système phonologique d'une langue, et certainement pas toutes celles qu'il faut pour décrire le système lexical. Pour ces deux aspects, il est nécessaire de recourir à des questionnaires, afin de couvrir la totalité des éléments. En revanche, le conte se prête très bien à une description des aspects phonétiques, morphologiques et syntaxiques, qui sont plus faciles à circonscrire. Par rapport aux autres types d'enquête, c'est surtout l'aspect syntaxique qui gagne à être étudié à partir du conte, à cause de la continuité narrative. Toutefois, même si le conte populaire est plutôt figé du point de vue de la structure narrative et du contenu, il laisse une grande place à l'improvisation formelle, au choix des mots et des phrases, beaucoup plus que la chanson, par exemple, qui est davantage mémorisée, jusqu'au mot à mot.

Exemples de descriptions linguistiques faites à partir de contes populaires

Pour illustrer la fidélité linguistique du conte populaire à la langue de la communauté à laquelle appartient le conteur, nous comparerons les résultats d'études linguistiques effectuées à partir de contes provenant de régions différentes. Il est important de noter que le linguiste qui aborde le conte populaire doit commencer par faire une nouvelle transcription, en retournant à l'enregistrement original, les règles de la transcription ethnographique n'étant pas nécessairement satisfaisantes pour les besoins de la description linguistique (voir, à ce sujet, Francard et Péronnet¹²).

Comparaison d'un conte québécois et d'un conte acadien

Dans un premier temps, nous comparerons deux versions d'un même conte : une première version, *Merlin et la Bête à sept têtes*, recueillie dans la région de Charlevoix, au Québec, et analysée par La Follette dans son ouvrage déjà cité ; et une deuxième version, *La Bête à sept têtes*¹³, recueillie par Anselme Chiasson à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse.

Nous présenterons les principaux traits linguistiques qui se dégagent des deux versions du conte étudié, à différents niveaux, phonétique, morphologique et syntaxique. Nous indiquerons d'abord les traits communs aux deux versions, et ensuite les traits régionaux.

Parmi les traits phonétiques communs, nous avons relevé les suivants :

- L'ouverture du son *è* en *a* devant *r*, par exemple dans *charcher* (chercher).
- La chute du *r* final, par exemple dans la préposition *su* (sur), dans les mots en *-eur*, par exemple *siffleux* (Québec) et *tireux* (Acadie) et dans les formes infinitives en *-ir*, par exemple *couri* (courir) et *qu'ri* (quérir) qui apparaissent dans les contextes suivants : *Pas rien, t'arais (aurais) entendu une souris courir ; J' viendrai t' qu'ri quante j' serai décarté* (quand j'aurai retrouvé mon chemin).
- La prononciation du *t* final, par exemple dans *bout* : [but].

Parmi les divergences phonétiques entre les deux versions du conte, nous avons noté la suivante :

- La prononciation du son *oi* en contexte de syllabe ouverte, surtout en finale de mot, est différente selon que le locuteur est québécois ou acadien. Par exemple *moi* est prononcé [mwe] au Québec et [mwâ] en Acadie.

Certaines particularités phonétiques souvent citées comme étant typiques du français québécois, notamment la diphtongaison des *è* longs devant *r*, par exemple dans *père* et *mère*, n'apparaissent pas dans la version du conte en provenance de la région de Charlevoix. Il y a fermeture de *è* en *é* dans ce contexte, c'est-à-dire que *père* et *mère* sont réalisés *pére* et *mére*, comme en Acadie.

Du point de vue morphologique, voici les traits communs aux deux versions :

- La forme neutralisée [tut], aussi bien pour le pronom *tout*, par exemple [se tut] (c'est tout), que pour le déterminant *tout*, par exemple [tut le paviõ ruž] (tous les pavillons rouges).

- Les formes verbales analogiques du subjonctif, par exemple *faise* (fasse), *alle* (aille).

- Certains temps verbaux, très peu usités en français d'aujourd'hui. Exemples du passé antérieur relevés dans le conte québécois : *Aussitôt qu'i eut vu ; Après qu'i furent couchés*. Exemples du subjonctif imparfait relevés dans le conte acadien : *A voulait à toute force qu'i l'amnît ; Y avait rien sans qui pût tuer avec sa flèche*.

- L'utilisation de l'auxiliaire *avoir* pour former les temps composés actifs des verbes intransitifs de mouvement et des verbes pronominaux. Cet emploi est moins fréquent dans la version québécoise que dans la version acadienne, où c'est une règle. Exemples relevés dans le conte acadien : *Il a parti avec sa flèche ; I s'avont gréyés pour la ville*. Exemples relevés dans le conte québécois, où il y a variation : *Quand j'ai arrivé... / quante son père est arrivé ; I s'a demandé... / un étranger qui s'était introduit*.

Certains traits morphologiques sont très caractéristiques des français régionaux étudiés. Voici les principaux :

- Les formes verbales analogiques de l'indicatif, par exemple *avont* (ont) du verbe *avoir* et *allont* (vont) du verbe *aller*, sont attestées dans la version acadienne seulement : *I m'avont landée icitte ; Mais al a dit, il allont t' tuer*.

- La terminaison verbale de la 3^e personne du pluriel en *-ont* est attestée dans la version acadienne seulement, par exemple : *i me nourrissent* (nourrissent) *ce qui pouvont* (peuvent) *attraper*.

Parmi les principaux traits syntaxiques identifiés, les suivants sont communs aux deux versions :

- Les formes pléonastiques de l'interrogation, par exemple : *Comment ce que je ferai ? ; Pourquoi ce que c'est que tu m'as conté une pareille menterie ?*

- L'emploi de certaines conjonctions et prépositions archaïques, par exemple *mais que* (quand, dès que) et *à ras* (près) dans les contextes suivants :

I s'a approché à ras un gars qu'y avait su la rue ; On sera pas pus avancés mais qu'on ait toutes faites les r'charches.

La plupart des canadianismes syntaxiques, notamment certaines conjonctions, prépositions, particules d'interrogation, ainsi que certaines expressions adverbiales, sont des archaïsmes datant d'avant la colonisation, plutôt que des dialectalismes ou des régionalismes, ce qui explique le peu d'écarts syntaxiques propres au Québec ou à l'Acadie dans les deux versions étudiées ici. C'est aussi un fait connu en linguistique que toute langue est plus instable et donc varie davantage dans les catégories de surface, c'est-à-dire aux niveaux phonétique et morphologique. Le niveau syntaxique est beaucoup plus stable et résiste mieux au changement et à la variation.

Cette comparaison de deux versions d'un même conte, l'une acadienne et l'autre québécoise, quoique très sommaire, permet de tirer certaines conclusions sur la fiabilité du conte pour une étude linguistique. D'abord, si on fait le rapprochement entre les traits des contes et ceux qui sont décrits dans d'autres études portant sur les parlers français des mêmes régions du Québec (Charlevoix) et d'Acadie (Chéticamp en Nouvelle-Écosse), on constate d'abord qu'il y a une forte correspondance. Par exemple, le fait de trouver dans la version acadienne du conte l'une des caractéristiques les plus importantes du français acadien, à savoir la terminaison verbale archaïque de la 3^e personne du pluriel en *-ont*, est une excellente indication de la représentativité de la langue des contes populaires. La deuxième constatation est que la langue des contes révèle les traits les plus archaïques du parler de la région. C'est le cas, par exemple, des temps verbaux du passé antérieur et de l'imparfait du subjonctif, utilisés respectivement dans la version québécoise et dans la version acadienne. Ces traits tendent à disparaître aujourd'hui s'ils ne sont pas déjà complètement disparus, du moins dans certaines régions.

Comparaison de deux contes acadiens : régions différentes

Dans un deuxième temps, nous comparerons deux contes acadiens provenant de régions différentes, pour voir jusqu'à quel point les traits de langue propres aux différentes régions acadiennes se reflètent dans les textes de la tradition orale. Nous avons choisi de comparer un conte de la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick (*Le Crapaud*¹⁴) avec le conte acadien étudié ci-dessus, de la région de Chéticamp en Nouvelle-Écosse. Il s'agit de deux contes consultés aux Archives de folklore de l'Université de Moncton.

Inutile d'énumérer les traits communs entre les deux régions, ni de revenir sur les traits acadiens déjà présentés ci-dessus pour la région de Chéticamp. Le but de la comparaison est avant tout de montrer comment, à partir de la tradition orale, en particulier à partir des contes, il est possible de décrire une variété de langue régionale dans ses divers aspects.

Ces deux contes révèlent certaines particularités régionales, touchant notamment la morphologie verbale. Le nord-ouest du Nouveau-Brunswick est surtout caractérisé par les traits suivants :

– Les formes verbales des verbes *avoir* et *être* de la 3^e personne du pluriel de l'indicatif imparfait, par exemple: *Y avait un père et une mère qui ontvaient encôre une fille avec eux-autes, sontaient su un bien tous les deux pis...*

– Les formes verbales de la 2^e personne du pluriel de l'indicatif imparfait et du conditionnel présent, qui sont les mêmes que celles de la 2^e personne du singulier, par exemple: *C'est tout ce vous voulais (vous vouliez) savoir; Avez-vous promis que vous serais (seriez) encore amis?; Vous avez dit que vous se marierais (vous vous marieriez).*

Il existe bien d'autres particularités régionales, notamment phonétiques, entre ces deux régions, que nous ne présenterons pas dans le cadre de cette étude. Nous ferons cependant remarquer que selon les régions choisies pour la comparaison, les points communs et les points divergents seront très différents. Par exemple, dans le cas des deux régions comparées ci-dessus, l'une des deux, celle de la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, a la particularité d'être située à la frontière du Québec, ce qui lui donne un caractère mixte, mi-québécois, mi-acadien, mais aussi une couleur locale unique. Les traits morphologiques cités en sont la preuve. Ces traits ne sont attestés ni au Québec ni ailleurs en Acadie.

Avant de conclure, nous nous arrêterons quelques instants sur l'aspect énonciatif (textuel) des contes. Nous en traiterons de façon générale seulement, d'abord pour dire que cet aspect de la langue, touchant les procédés d'énonciation, hors syntaxe, n'a pas été étudié dans les ouvrages consultés pour cette étude. Pourtant, les changements de locuteurs sont très fréquents dans le conte, puisque le narrateur prête très souvent la parole aux divers personnages. Un bref examen de cet aspect nous a permis de noter le peu de diversité des formes de transitions appelées « ponctuants » ou « termes d'interaction ». Dans les contes étudiés ici, l'expression la plus souvent répétée est la même au Québec et dans les différentes régions acadiennes: *i dit* ou *il a dit*. Exemples: *I dit, comment ça se fait que la ville est si en deuil que ça?; Ben, il a dit, tu sa(u)ras que le roâ avait trois filles*. Les autres expressions les plus souvent utilisées sont les suivantes: *ben, pis, asteur, dans tous les cas, toujou(rs), ça fait (que)*. Ces expressions sont communes au Québec et à l'Acadie. Dans les contes étudiés, on relève une seule expression du genre qui soit propre à l'Acadie. Il s'agit de l'anglicisme *anyway*.

Avec l'analyse de l'aspect énonciatif de la langue, nous découvrons une nouvelle limite du conte comme corpus linguistique. Malgré ses caractéristiques narratives (récit suivi, personnages), le conte n'est cependant pas l'équivalent des situations de communication avec plusieurs locuteurs. Les stratégies conversationnelles, qui comprennent notamment les tours de parole, doivent donc être étudiées à partir d'autres corpus.

Conclusion

À la question: « Jusqu'à quel point la tradition orale est-elle un matériau valable pour l'étude d'une langue? », nous avons répondu, d'abord, en

donnant la parole à certains ethnologues et linguistes qui se sont exprimés sur le sujet et, deuxièmement, en présentant des exemples de descriptions faites selon cette méthode par les mêmes linguistes et ethnologues. Comme nous l'avons vu, la réponse est affirmative, mais nuancée. Oui, la tradition orale est un matériau linguistique fiable, qui peut être utilisé comme corpus pour décrire la langue d'une communauté. Le conte populaire, en particulier, offre de grandes possibilités d'observation linguistique. Ses qualités de récit suivi et le plus souvent de longue durée en font un document de choix pour l'étude de la langue, non seulement dans ses éléments phonétiques et morphologiques, mais jusque dans ses manifestations les plus structurées aux niveaux syntaxique et textuel. Il faut toutefois préciser les limites de ce type de corpus, qui ne peut représenter que l'aspect le plus traditionnel d'une langue, ainsi que son usage le plus littéraire. Enfin, il faut souligner la richesse de la tradition orale pour retracer certains traits de la langue parlée, qui peuvent avoir disparu aujourd'hui.

NOTES

1. Ernest Haden, « La Petite Cendrillouse », *Les Archives de folklore*, vol. 3, Montréal, Fides, 1948, p. 21-34.
2. Antonine Maillet, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Archives de folklore », vol. 13, 1971 (2^e édition en 1980), x-201 p.
3. Louise Péronnet, *Le Parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick*, New York, Peter Lang, 1989, 287 p.
4. James La Follette, *Étude linguistique de quatre contes folklo-*

- riques du Canada français (morphologie et syntaxe)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, « Les Archives de folklore », vol. 9, 1969, 163 p.
5. *Ibid.*, p. 15.
6. *Ibid.*, p. 163.
7. *Ibid.*, p. 162.
8. *Ibid.*, p. 15.
9. Antonine Maillet, *op. cit.*, p. 131.
10. *Ibid.*, p. 131.
11. *Ibid.*, p. ix.
12. Michel Francard et Louise Péronnet, « La transcription des

- corpus oraux dans une perspective comparative: la démarche du projet PLURAL », *Recherche en linguistique appliquée à l'informatique (RELA)*, Québec, CIRB, 1989, p. 295-307.
13. Collection Anselme Chiasson, version de Marcellin Haché, *La Bête à sept têtes*, enreg. n° 260, bob. 20.
14. Collection Denise Pelletier, version de Léon Rossignol, *Le Crapaud*, enreg. n° 256, bob. 23 A, B.